



Casablanca, le 23 février 2009

**AVIS N°29/09**  
**RELATIF AUX PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'OFFRE**  
**PUBLIQUE D'ACHAT SUR LES TITRES "PAPELERA DE TETUAN"**

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment 7 bis,

Vu le dahir portant loi n°26-03 du 21 avril 2004, modifié par la loi 46-06, relatif aux offres publiques sur le marché boursier, et notamment son article 34,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 2.2.2,

Vu la décision de recevabilité du CDVM concernant le projet de l'Offre Publique d'Achat des titres PAPELERA DE TETUAN initiée par la famille SEFRIQUI, Cellulose du Maroc et CDG Développement,

**ARTICLE 1 : OBJECTIFS ET INTENTIONS DES INITIATEURS**

Le 18 décembre 2008, la fusion absorption de Safripac SA par Papelera de Tetuan est devenue effective. Un pacte d'actionnaires régissant les modalités de contrôle de Papelera de Tetuan a été signé par la famille SEFRIQUI, Cellulose du Maroc et CDG Développement. Suite à la signature de ce pacte, le contrôle de Papelera De Tetuan est exercé conjointement par lesdits actionnaires à hauteur de 94.53%.

L'objectif de cette fusion est de constituer un acteur majeur de l'industrie du papier grâce aux synergies opérationnelles et financières existantes entre les deux entités précitées. Cette fusion a également permis d'absorber les pertes de Papelera de Tetuan.

En application de l'article 18 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, la famille SEFRIQUI, Cellulose du Maroc et CDG Développement, agissant de concert, ont déposé, auprès du CDVM, un projet d'offre publique d'achat visant les actions composant le flottant en bourse de Papelera de Tetuan, soit 141 246 actions représentant 5,47 % du capital et des droits de vote de la société. Lesdits actionnaires s'engagent irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de 166 DH, la totalité des actions Papelera De Tetuan en circulation.

En fonction du nombre d'actions apportées à l'OPA par CDG Actions et les actionnaires composant le flottant, la part des actionnaires de référence de la société pourrait varier entre 94,53% et 100%.

L'intention des actionnaires de référence de la Société est de conserver les titres Papelera de Tetuan qu'ils détiennent et ceux qu'ils pourraient acquérir dans le cadre de la présente OPA.

Dans le cas où le résultat de l'OPA serait inférieur à 100%, les actionnaires de référence de Papelera de Tetuan n'envisagent pas de continuer à acquérir des actions de la société durant les 12 mois à venir.

Sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur, les actionnaires de référence de Papelera De Tetuan n'envisagent pas de faire radier le titre de la cote de la Bourse de Casablanca.

## **ARTICLE 2 : MODALITES DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**

Le projet propose une offre publique d'achat (OPA) des titres Papelera De Tetuan au prix unitaire de 166 Dh.

Les actionnaires de Papelera De Tetuan auront la possibilité d'apporter, intégralement ou partiellement leurs actions à l'offre.

La famille SEFRIQUI, Cellulose du Maroc et CDG Développement s'engagent à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées à l'OPA par les actionnaires de Papelera De Tetuan.

Le projet vise la totalité des actions Papelera De Tetuan existantes et non directement détenues par la famille SEFRIQUI, Cellulose du Maroc et CDG Développement, soit 141 246 actions.

Aucun seuil de renonciation n'est envisagé par la famille SEFRIQUI, Cellulose du Maroc et CDG Développement dans le cadre de cette opération.

## **ARTICLE 3 : CALENDRIER DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**

Le calendrier définitif de l'opération sera fixé et publié ultérieurement.

**Direction Marchés**